

Versailles, le 8 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet des Yvelines met en place une cellule de veille « loup »

Dans les Yvelines, un loup a été observé et photographié le 11 novembre 2021 au nord du département, sur la commune de Blaru. Sa présence a été confirmée après expertise des services de l'office français de la biodiversité (OFB).

L'espèce loup bénéficie d'un statut légal de protection au niveau international, communautaire et national. Après avoir été complètement éradiquée du territoire national en 1939, la population de loup recolonise progressivement le territoire de façon naturelle, d'abord depuis l'Italie puis aujourd'hui à partir de la population installée dans le grand quart sud-est de la France (Alpes et Jura) et dans le massif central. L'évolution de la population conduit des individus isolés, dits en « dispersion », à quitter leur meute pour prospecter de nouveaux territoires.

À ce stade, la confirmation de passage d'un loup dans le nord des Yvelines ne conduit pas à considérer le département comme une zone de présence permanente de l'espèce. En effet, la détermination d'une zone de présence permanente implique des indices génétiques de présence de l'espèce pendant deux années consécutives.

Dans ce contexte, le secrétaire général de la préfecture des Yvelines a présidé le 15 décembre 2021 la première réunion de la cellule de veille départementale « loup », mise en place dans le cadre du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage (2018-2023). Cette cellule est composée de représentants de collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, d'associations de protection de la nature, de chasseurs, de lieutenants de louveterie et de représentants des services de l'État. Son objectif est de créer un espace de dialogue pour partager les informations et faire émerger les meilleures solutions possibles à l'échelle locale, sur les fronts de colonisation, pour une cohabitation réussie avec cette espèce d'intérêt patrimonial.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été annoncées, notamment :

- le renforcement du suivi départemental de l'espèce loup,
- la mise en place d'un dispositif d'indemnisation des dommages des éleveurs, en cas d'attaque,
- la mise en place d'une aide à la protection des troupeaux pour les éleveurs ayant subi une attaque,
- la communication et le partage de l'information sur ce sujet.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr

06 75 32 67 28

